

# Les médecins auront bien leur examen d'entrée

■ Le ministre Marcourt (PS) avance vite pour boucler le dossier. Les questions restent.

La confirmation était très attendue. Ce mardi, en commission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre socialiste de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, a affiché sa volonté d'organiser dès la rentrée académique de 2017 un examen d'entrée pour accéder aux études de médecine et de dentisterie.

## La fin d'une crise ?

La confirmation était attendue. Au cours de ces derniers mois, ce scénario s'était présenté comme le seul plausible pour enfin mettre un terme à la nouvelle crise des numéros Inami.

Pour rappel, cette dernière plonge depuis de nombreux mois des étudiants en médecine dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir.

Les néerlandophones ne supportent plus en effet que les francophones n'organisent pas de filtre durable et efficace à l'entame des études de médecine, comme cela se fait en Flandre. Ils ont donc fait pression sur le gouvernement fédéral et sa ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) pour que ne soit pas augmenté à partir de 2022 le nombre de numéros Inami dévolus aux francophones, numéros qui sont pour rappel indispensables pour accé-

der à la profession. De plus, depuis que le concours instauré par le ministre Marcourt en fin de première bac a été invalidé cet été par le Conseil d'Etat, la ministre De Block avait également décidé de revenir sur sa volonté d'octroyer un numéro Inami aux étudiants francophones en cours de cursus. Et cela, même si le Conseil d'Etat n'avait pas invalidé le concours en raison de son organisation, mais en remettant en cause la raison qui l'imposait, à savoir les quotas imposés par le Fédéral.

Pour sauver les étudiants francophones déjà dans la filière, Jean-Claude Marcourt se devait d'assurer une fois pour toutes un filtre à l'entame de la première année de bac.

## Le risque des recours

Tout n'est pas réglé pour autant. Beaucoup dépendra de la teneur du projet de décret que le socialiste déposera dans les prochaines semaines devant le Parlement.

L'enjeu premier sera de bétonner juridiquement cet examen, afin qu'il ne fasse pas l'objet de recours.

L'enjeu second sera de respecter un calendrier assez serré. C'est d'ici la fin de l'année que le gouvernement fédéral devra ou non délivrer les numéros Inami aux étudiants engagés dans leur dernière année de formation. Il faut

donc que les néerlandophones obtiennent d'ici là la garantie qu'un filtre sera bien d'application du côté francophone.

Pour ce faire, l'objectif du ministre Marcourt est que son projet de décret dispose d'un avis du Conseil d'Etat pour la mi-décembre au plus tard. Le Conseil d'Etat disposant d'un mois pour se prononcer, le texte décrétoal devrait en conséquence être adopté en première lecture par le gouvernement d'ici la mi-novembre.

**Tout n'est pas réglé pour autant. Et beaucoup dépendra de la teneur du projet de décret.**

## La valse des questions

Si le ministre Marcourt avance bien dans le dossier, la mise en place concrète de ce filtre sera assurément discutée. Ainsi, quel sera le niveau d'exigence fixé? Et une année "propédeutique" sera-t-elle créée pour les étudiants qui auraient raté l'examen et qui

voudraient le repasser?

Politiquement enfin, permettra-t-il aux francophones de convaincre le fédéral d'étaler le lissage négatif qui leur permet d'éponger leur dette après avoir diplômé plus de médecins que prévu ces dernières années? Si ce lissage est imposé en sept ans, plusieurs facultés francophones risqueraient de momentanément devoir fermer leurs portes, le nombre d'étudiants qu'elles pourraient accueillir étant trop faible.

**BdO**